

LA TRIPOLITAINE

PAR E. WIET

COMMUNICATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
(Direction des consulats et affaires commerciales).

La Tripolitaine formait, il y a trente ans à peine, un État souverain, contractant des traités politiques avec les puissances européennes; et, bien que moins redoutable, sous le rapport de la piraterie, que les régences de Tunis et d'Alger ses voisines, il était plus étendu en territoire. Sa richesse, due à la fertilité du sol et aux relations commerciales qu'il entretenait avec les peuplades indépendantes du Soudan, lui permettait de maintenir son autonomie et de faire face à toutes ses dépenses sans recourir à des emprunts.

La dynastie régnante des Caramanly ne relevait alors de la Porte-Ottomane qu'au même titre que les dey d'Alger et bey de Tunis. Comme ces derniers, le pacha de Tripoli se bornait, à son avènement, à demander au sultan la simple investiture; encore cet hommage de vasselage s'adressait-il au représentant du Prophète et au chérif plutôt qu'au suzerain et au Grand Seigneur.

Cette ancienne régence : bornée au nord, par la Méditerranée; à l'est, par l'Égypte; à l'ouest, par le beylik de Tunis; et au sud, par le désert du Sahara, n'est plus, depuis son annexion à l'empire ottoman, qu'un vilâiet à la tête duquel est placé un *vali* ou gouverneur général.

Ce haut fonctionnaire administre la province avec le concours de cinq gouverneurs particuliers (*mutessarifs*), vingt-trois sous-gouverneurs (*caïmakams*) et dix-huit *mudirs* ou administrateurs de cantons.

Les chefs-lieux d'arrondissement sont : Tripoli, Homs, Bengazi, Fezzan et Djebel ; — ceux des districts sont, pour l'arrondissement de Tripoli : Aziziah, Zaouya, Gariane ; — pour l'arrondissement de Homs : Mezurata, Syrto, Tarhona, Orfella, Zliten ; — pour l'arrondissement de Bengazi : les trois mudirats, Aouaguirs, Ogelah et Zalo, Merdji, Derna, Brâassa ; — pour l'arrondissement de Fezzan : Châti, Sokena, Sahact, Samno ; pour l'arrondissement de Djebel : Gadamès, Fessatou, Nalout et Quiquela.

Les chefs-lieux de canton sont, enfin : Zouara, Agelat, Alalga, Zanzour et Tadjoura pour Tripoli ; — Taourga et Gefara pour Homs ; — Dersa, Hassa et Robba pour Bengazi ; — Ouadi-Charki, Ouadi-Gharbi, Alba, Kartouna, Zalla, Charkia, Houfra et Ghdoih pour Fezzan ; — Mezda pour Djebel.

A côté du *vali* se trouvent d'autres fonctionnaires qui coopèrent avec lui à l'administration de la province ; ce sont : le *defterdar*, chargé du contrôle général des finances ; — le *mollah*, président tous les tribunaux supérieurs régis par le *chériat* ; — le *mouavin*, chargé des relations avec les agents étrangers ; — le *liva* ou général de brigade, commandant les troupes ; — l'inspecteur des télégraphes ottomans ; — le *nazir* ou directeur des contributions indirectes. — Dans chaque chef-lieu d'arrondissement, des fonctionnaires d'un ordre moins élevé sont placés sous les ordres des *mutessarifs* ; ce sont : le *mouhassebedji*, chargé de la partie financière ; — le *cadi*, jugeant d'après le code musulman ; — le président et les juges criminels ; — un conseil d'arrondissement ; — un directeur d'imprimerie ; — un chef de station télégra-

phique; — un directeur des douanes et un directeur de l'intendance sanitaire. — Dans les chefs-lieux de canton se trouvent, en outre, des *mudirs*, des préposés des différentes parties de l'administration; — un conseil cantonal; — des *cheïhks-el-beled* ou maires des villes et villages.

La population de la Tripolitaine est d'environ 800 000 âmes de race berbère, coulougli et nègre.

A l'exception des habitants des villes et des rares oasis placées comme des îles à certaine distance les unes des autres dans le vaste océan de sable du Grand Désert, la majorité de cette population vit sous la tente et se gouverne par ses *cheïhks*. — Ces derniers ne reconnaissent l'autorité du sultan que lorsqu'ils sont obligés d'avoir recours aux villes du littoral pour écouler leurs produits et s'approvisionner des objets nécessaires à leur consommation.

Les nomades se livrent à l'agriculture ou à l'élevage du bétail; en général, ils n'ont aucune industrie et ne s'occupent d'aucun commerce avec l'étranger.

Le territoire de la régence contient :

130 000	milles carrés de terrains à pâturages.
2 000 000	— — de sables incultivables.
860 000	— — de terrains labourés.
21 500	milles cultivés en jardins.
et 400 000	milles occupés par des oliviers.

Soit 3 411 500 milles carrés.

Il existe, dans le désert, 8000 abreuvoirs ou puits pour les caravanes et les troupeaux.

La Tripolitaine communique avec l'Europe et les Indes au moyen d'un câble sous-marin exploité par une compagnie particulière anglaise; ce câble ne touche qu'à Tripoli et Bengazi.

Le gouvernement ottoman a commencé, en 1869, l'établissement d'une ligne terrestre devant mettre Tripoli en communication avec tous les points de la régence jusqu'au Fezzan; mais cette gigantesque entreprise ne présente que peu de chances de succès. D'ailleurs, les sommes immenses que nécessitera son installation ne paraissent pas justifiées par l'utilité pratique que le gouvernement doit en tirer. La surveillance et l'entretien de la ligne seront constamment entravés par le manque d'eau, les ouragans ou la malveillance.

Le commerce général de la Tripolitaine par les ports de Tripoli et de Bengazi, les seuls qui soient en communication directe avec les pays étrangers, a été, en 1869, de 19 494 730 francs, dont 8 609 100 francs à l'entrée et 10 494 730 francs à la sortie, d'après les chiffres officiels. Mais il convient d'ajouter à ces totaux 5 000 000 de francs pour les marchandises débarquées ou embarquées en fraude, et 460 000 francs pour le produit de la pêche des éponges; soit un total général de 24 954 730 francs.

Par suite du peu de sûreté qu'offrent les routes conduisant au Soudan à travers le désert et des tribus nomades que les spéculateurs pourraient y rencontrer, le commerce de Tripoli avec cette province ne laisse pas que d'être aléatoire. Les transactions n'ont pas lieu directement entre les producteurs et les négociants étrangers et indigènes de la ville. — Le commerce se trouve monopolisé entre les mains de quelques hardis spéculateurs qui ont su se ménager, dans le désert et les rares oasis qui traversent la route, des amis et des protecteurs qui leur permettent, leur facilitent ou leur assurent le passage.

A l'époque la plus propice à ces voyages, ces commissionnaires-courtiers font, chez les différents négociants importateurs de Tripoli, un choix de marchandises dont l'écoulement est facile dans les contrées de l'Afrique centrale, se déclarent débiteurs de la somme de ces dépôts

et remboursent le vendeur, au retour de leur voyage, soit en argent comptant, soit en denrées et produits de ces mêmes contrées.

Le commerce d'exportation de Tripoli au Soudan s'est ressenti, en 1869, du peu de sécurité que présentait la route. — Après différentes attaques des caravanes par les Bédouins de Ghât, la confiance qu'inspiraient les écu-meurs du désert a été sensiblement diminuée, et les transactions s'en sont ressenties.

Si le commerce d'importation du Soudan à Tripoli s'est ressenti, en 1869, des causes indiquées au paragraphe qui précède, par suite des attaques des tribus de Ghât, celui du Fezzan a su profiter de cette circonstance, et diriger à Tripoli ses caravanes et ses produits destinés à l'Égypte. L'assurance d'une vente facile, sans concurrence, a décidé la caravane égyptienne à dévier de sa route et écouler ses produits à Tripoli. — C'est ainsi que les plumes d'autruche et que les ivoires ont accusé une notable augmentation.

Tripoli. — La ville de Tripoli de Barbarie (antique Néopolis), ancienne capitale de la régence, chef-lieu actuel du vilâïet portant son nom, est située par $32^{\circ} 53' 40''$ de latitude nord et par $10^{\circ} 51' 48''$ de l'Observatoire de Paris. — Bâtie sur une presqu'île et entourée d'une enceinte, elle est défendue, du côté de la mer, par une forteresse délabrée couronnée de vieux canons en mauvais état, dont on ose à peine faire usage pour fêter les solennités.

Le château, ou résidence du gouverneur général, tombe également en ruine, et témoigne de l'incurie de ceux qui l'occupent.

Le port est vaste et deviendrait excellent si le gouverneur se décidait enfin, ainsi qu'il en a le projet depuis longtemps, à joindre entre eux les nombreux écueils

situés en forme de chapelets à l'ouest de la ville, et à y construire à l'extrémité orientale un phare indiquant aux navigateurs la passe d'entrée. — Tel qu'il est pourtant, il est rare que, même pendant les mauvais temps d'hiver, il y ait quelque sinistre à déplorer; mais les navires de guerre et les gros bâtiments de commerce sont obligés de mouiller en dehors des récifs. — Tripoli possède un petit chantier de construction; mais il n'en sort pas de navires dépassant cinquante tonneaux.

Les rues de la ville sont assez bien alignées et moins malpropres que dans les autres villes d'Orient. — Les maisons, à l'exception de celles occupées par quelques consuls et deux ou trois riches négociants, sont petites et mal aménagées. — Elles ont toutes une cour carrée intérieure autour de laquelle règne une galerie couverte donnant sortie à des chambres longues et étroites.

Tripoli compte 13 bazars :

1° Celui des Juifs, où se vendent les objets manufacturés de l'Europe, et comprenant 42 boutiques.

2° Le bazar des Turcs, pour la vente du café, du tabac, des objets d'orfèvrerie, etc., composé de 76 boutiques.

3° Le bazar des attara juifs, pour la parfumerie, la droguerie, la quincaillerie commune, etc., avec 70 boutiques.

4° Le bazar des attara musulmans, avec 31 boutiques.

5° Celui de Kaba-Kedim, où l'on vend les bouracans, les bonnets, etc., avec 42 boutiques.

6° Le bazar de Raba-el-Djedid, mêmes produits, 68 boutiques.

7° Le bazar de Kordagia, pour la quincaillerie, avec 30 boutiques.

8° Le bazar Khoddara et Bacala, pour les légumes et l'épicerie, avec 35 boutiques.

9° Le bazar juif de la bijouterie et argenterie, avec 52 boutiques.

10° Celui des selliers et cordonniers indigènes, avec 58 boutiques.

11° Le bazar des forgerons armuriers et menuisiers indigènes, avec 58 boutiques.

12° Le bazar des tisserands en soie, avec 41 boutiques.

13° Le bazar des ajusteurs, étameurs et ferblantiers, avec 19 boutiques.

Total : 592 boutiques.

A ces débitants on doit ajouter les marchands étrangers répandus dans tous les quartiers de la ville, les buvettes, cafés, boulangeries, épiceries et boucheries.

Deux fois par semaine les paysans de l'intérieur apportent les produits de leurs basses-cours, de leurs étables, de leurs vergers et de leurs jardins à la porte de la ville, dans une plaine qui leur sert de champ de foire. — Quoique ce marché en plein vent soit peu fourni, il est cependant d'une grande ressource et sert de lieu de réunion et de rencontre aux négociants de la ville qui traitent avec les Arabes de l'intérieur et des campagnes. — Quelques petits négociants européens, généralement Maltais ou israélites, y portent aussi des objets manufacturés et de la quincaillerie commune.

Tripoli possède dix grandes mosquées et quinze oratoires de marabouts ; une église catholique desservie par un préfet apostolique, assisté de cinq franciscains qui tiennent une école pour les garçons ; une église grecque non unie avec un prêtre, et trois synagogues. Six sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition tiennent une école de jeunes filles, et desservent l'hôpital français, et le dispensaire, pour les pauvres, sans distinction de religion et de nationalité.

Le gouvernement du sultan a également fondé une école qu'il entretient à ses frais, mais dans laquelle n'entre l'enseignement d'aucune langue européenne.

Un journal, le *Taraboulous-Garb* se publie à Tripoli ;

il paraît une fois par semaine, et s'imprime sur deux colonnes, en arabe et en turc. — Fondé par l'ancien gouverneur général, il reçoit les inspirations du gouvernement, insère les avis et publications de l'autorité.

La population de Tripoli est d'environ 25 000 âmes, dont 19 000 musulmans, 4 000 israélites et 2 000 catholiques ou grecs orthodoxes.

Bengazi. — La ville de Bengazi, construite sur l'emplacement de l'ancienne Bérénice, située par 32° 7' 30" nord et par 17° 41' 20" est de Paris, est administrée par un mutessarif dont l'autorité s'étend sur quelques tribus de l'intérieur et sur le littoral jusqu'à la frontière égyptienne ; il a sous ses ordres des caïmakams (sous-gouverneurs), des cheïhks qui sont les véritables chefs des tribus, et un colonel commandant les troupes.

La population de cette ville est d'environ 5 000 âmes, dont 4 000 sont musulmans, 500 chrétiens et 500 israélites. — Il y a, à Bengazi, des agences de tous les consulats généraux de Tripoli ; une église desservie par des franciscains placés, comme au chef-lieu, sous la protection de la France, et des religieuses de l'ordre de Saint-Joseph de l'Apparition ; elles tiennent une école de jeunes filles et un dispensaire pour les malades, sans distinction de nationalité ou de religion. — L'école des garçons est tenue par le vice-préfet apostolique et deux ecclésiastiques, ses assistants.

Comme toutes les villes musulmanes, Bengazi possède une forteresse qui sert de logement aux autorités : les conseils et tribunaux d'arrondissement y siègent ; elle est située près du débarcadère, et pourrait, si elle était mieux construite, défendre la ville du côté de la mer, mais elle ne serait d'aucune utilité contre une attaque venant de l'intérieur. Tout à côté de cette forteresse dont l'armement actuel se compose de six vieux canons en

mauvais état, se trouve une enceinte murée servant de caserne à la cavalerie campée sous la tente; les chevaux sont attachés à des poteaux absolument comme dans le désert. — La garnison turque se compose de 800 fantassins, 200 cavaliers et des zaptiés, dont le nombre varie selon les besoins.

Il n'y a point de port à Bengazi. Les bateaux ou navires n'ayant que 10 pieds de tirant d'eau, mouillent à 200 mètres du rivage, dans un bassin abrité par l'île de la Djuliana et appelé *Fossa*. — Ce bassin peut contenir une vingtaine de caboteurs. — Quant aux grands navires, ils sont obligés de mouiller à un kilomètre de la ville, et d'être constamment en mesure de mettre à la voile pour aller se réfugier, au moindre mauvais temps, dans le golfe de la Sydra ou à Bomba. — Depuis le mois d'octobre jusqu'à celui d'avril, tout bâtiment calant plus de 8 pieds ne peut pas mouiller à Bengazi, même dans la *Fossa*. — La transformation de ce port serait praticable; mais malheureusement les musulmans ont pour maxime que ce que Dieu n'a point fait l'homme ne doit pas l'entreprendre.

Les environs de la ville ne possèdent point de jardins; on pourrait y cultiver la vigne, l'olivier, et surtout le palmier. A 2 kilomètres de Bengazi, à Barka, se trouvent quelques jardins où sont cultivés des arbres fruitiers; on y récolte beaucoup de piments. — Dans cette localité, l'eau abonde, et les puits romains, que les Arabes utilisent, alimentent toute la ville. — Ces puits sont taillés dans le roc à une profondeur d'environ 10 mètres; l'orifice en est maçonné.

Le terrain, de couleur rougeâtre, tirant sur le noir, doit être d'une fertilité exceptionnelle pour fournir de si belles récoltes, malgré le labour superficiel et insuffisant auquel il est soumis.

Les céréales forment la principale production du sol de

Bengazi. La laine de Bengazi est abondante et très-bonne pour les matelas, mais elle est dépréciée sur les marchés depuis que les Maltais la fraudent. — On pourrait cependant en tirer bon parti pour la fabrication des gros draps destinés à l'armée.

Le beurre est aussi un article important du commerce de Bengazi. Il n'est guère expédié qu'en Turquie.

Les peaux de chèvre et de chevreau pourraient être recherchées par nos fabricants de gants de Grenoble; celles des moutons sont bien fournies et solides, et nos tanneries trouveraient avantage à exploiter cet article.

Les cuirs de bœuf sont abondants, quoique petits : à Malte, on les préfère à ceux de Sicile.

Le miel est aussi un produit important; on l'expédie en grandes quantités à Constantinople et en Crète.

Les bœufs et les moutons vivants s'expédient, lorsque l'exportation n'en est pas prohibée, à Malte, à Alexandrie et à la Canée.

Le commerce de Bengazi est entre les mains de quelques Maltais et de plusieurs israélites. — Par ses communications avec l'intérieur, cette place aurait présenté de grands avantages aux maisons européennes qui auraient pu y établir des comptoirs, si le port avait offert quelque sécurité aux navires et si le pouvoir de l'autorité s'était étendu sur les tribus nomades. — Mais sous le régime actuel, cette ville est fatalement condamnée à une ruine plus ou moins prochaine, due principalement à l'usure qui se fait à des taux exorbitants.

Parmi les articles d'exportation, le *malti*, toile de Manchester, figure au premier rang, puis viennent les denrées coloniales et la quincaillerie. — La poudre de guerre vient de Malte en assez grande quantité, mais elle est débarquée en fraude; les vins et spiritueux viennent aussi de la même île.

A l'exception du *malti*, qui est un article anglais, les

autres articles manufacturés sont de provenance française : Mulhouse fournit les indiennes et les mouchoirs de couleur ; Rouen, la rouennerie ; Paris, les articles portant son nom ; Marseille, les denrées coloniales, et Lyon, les soieries ; la quincaillerie vient d'Allemagne.

En 1869, le commerce général de cette place a été de 7 117 230 francs, dont 2 334 600 francs à l'entrée et 4 782 630 francs à la sortie.

La navigation de Bengazi, pendant la même année, présente, à l'entrée, 368 navires jaugeant 37 129 tonneaux, et à la sortie, 426 de 37 279 tonneaux.

Le commerce français est plus considérable que ne le font supposer les chiffres portés sur l'état des importations, les *commissionnaires de Malte* étant intéressés à cacher l'origine de la marchandise qui leur est demandée, afin d'empêcher que les acheteurs de Bengazi ne s'adressent directement aux négociants de France, et ne les privent, par conséquent, du bénéfice que leur donne cette commission. — Il est donc incontestable que nos fabricants trouveraient un avantage réel à établir à Bengazi un dépôt de leurs produits, et tout fait supposer que les prix réduits auxquels ils livreraient leurs marchandises feraient augmenter la consommation, puisque Bengazi est le marché d'environ 400 000 âmes composant les tribus nomades qui relèvent de son arrondissement.

Ces mêmes tribus élèvent de bons chevaux qui supportent très-bien la fatigue, la soif et la faim. — La race pourrait en être améliorée, et, telle qu'elle est, notre cavalerie légère d'Afrique l'utiliserait avec profit.

Aux environs de Bengazi sont situées des salines naturelles donnant de superbes bénéfices à la Porte Ottomane.

Tous les bas-fonds de cet arrondissement et quelques points du golfe de la Syrte produisent des éponges dont la qualité n'est pas cependant aussi belle que celle de

Syrie. — La pêche en est faite par des Grecs pendant la saison d'été, soit au harpon ou en plongeant, soit au sca-phandre. — Des maisons françaises de Paris, de Constantinople et de Smyrne fournissent aux pêcheurs les capitaux nécessaires à l'exploitation de cette industrie, qui exige annuellement un découvert d'environ 300 000 francs. Le gouvernement turc vend le fermage de cette pêche au plus offrant et dernier enchérisseur, et celui-ci accorde en détail et à forfait le droit de pêche.

Tolomeïta et Cyrène. — Entre Bengazi et Derna se trouve d'abord Tolomeïta, ancienne cité romaine ayant un port. — Cette ville devait être assez importante, mais elle ne possède plus que quelques campements d'Arabes nomades, plutôt à cause de la bonne eau que l'on y trouve que pour la culture des terrains.

Un peu plus loin, on rencontre le mouillage de Marsa-Sousa, ancien port de Cyrène, assez bien dessiné, mais envahi par les sables au point qu'une barque a de la peine à y entrer. — C'est dans les magnifiques forêts de Marsa-Sousa que le gouvernement turc fait couper les poteaux télégraphiques de la ligne qui va être établie de Tripoli à Bengazi. — Ces forêts sont de toute beauté ; le pin, le cyprès, l'olivier et l'amandier à l'état sauvage atteignent en épaisseur et en grandeur les plus grandes dimensions de leur espèce.

Elles se trouvent situées à 5 kilomètres du rivage, et si les oliviers étaient greffés, on obtiendrait d'abondantes récoltes d'huile.

Le terrain étant magnifique et l'eau fort bonne, ce point pourrait être un jour colonisé et offrir de sérieux avantages à ceux qui s'y établiraient.

Derna. — Cette petite ville, qui se trouve située par 32° 42' 55" de latitude nord et par 20° 13' 50" est de

Paris, et à la distance de 180 milles de Bengazi, sur la route de Bomba et Tobrouk, contient 2000 habitants, qui sont administrés par un mudir. Derna possède une garnison de 50 soldats. La population de la ville n'entretient aucune relation avec les Arabes de l'intérieur, qui leur sont hostiles. Les environs sont très-fertiles, grâce à un cours d'eau abondant qui arrose les jardins, traverse la ville, et va se jeter à la mer.

Tous les arbres fruitiers réussissent parfaitement : les bananiers, citronniers, orangers et cédrats sont surtout remarquables dans leurs produits. — On y pourrait cultiver avec avantage la canne à sucre, le riz, le lin et le coton, mais les inquiétudes continuelles qu'inspirent aux habitants de la ville les tribus nomades les empêchent de dépasser les limites de leurs maisons de campagne.

Le mudir et la garnison habitent une petite forteresse armée de quatre pièces, dont une seule possède un affût.

Le port forme une petite anse pouvant abriter des caboteurs ; les gros navires doivent mouiller à 300 mètres du rivage, sur la rade qui a jusqu'à 28 et 30 pieds de profondeur.

Derna n'entretient pas de relations directes avec l'étranger ; tous les objets manufacturés nécessaires à la consommation de ses habitants lui viennent de Bengazi, par mer pendant l'été, et par caravanes pendant l'hiver.

Sans l'hostilité permanente des Bédouins, cette petite ville pourrait avoir une certaine importance commerciale par suite de sa position intermédiaire entre Bengazi et Alexandrie.

Les caravanes pourraient, en passant, acheter pour l'Égypte des produits du sol.

Les caravanes allant à Siouah prendre des dattes traversent également Derna.

Derna a dû jouer un certain rôle sous les Romains, si l'on peut en juger par la grande quantité de pierres que

les Arabes ont employées pour construire l'enceinte de la ville, leurs maisons et le petit fort.

Cette ville est construite dans un ravin, entre deux collines; les marécages qui l'entourent et les inondations qui s'y produisent pendant la saison pluvieuse en rendent le climat malsain.

Les pêcheurs d'éponges relâchent très-souvent dans le port de Derna pour s'y approvisionner d'eau et de vivres; mais ne pouvant rester au mouillage, ils tirent leurs barques à terre et perdent ainsi un temps précieux.

Le gouvernement ottoman pourrait, en y consacrant une somme qui ne serait point trop élevée, creuser un bon port à Derna, et donner de l'importance à cette petite ville en facilitant l'exploitation des riches salines de Ras-T'in, situées dans son voisinage. — Cette exploitation dédommagerait amplement et en fort peu de temps des dépenses faites et de l'entretien d'une garnison plus considérable.

Bomba. — Le port de Bomba (ancienne Menelano), situé par $32^{\circ} 22' 28''$ de latitude nord, et par $20^{\circ} 53' 47''$ de longitude est, est vaste, sûr et très-profond; en suivant un petit chenal, les navires pourraient au besoin mouiller bord à quai. — Bomba se trouve, par la côte, à 60 milles de Derna.

L'emplacement que viennent d'occuper les Turcs dans le but d'attirer une colonisation étrangère forme une presqu'île qui ne tient au continent que par une langue de terre ayant environ 500 mètres de largeur. — Cette presqu'île est entourée de vastes salines naturelles et inexploitées. — Le gouvernement ottoman a fait construire une baraque de bois destinée au logement du garde sanitaire; il a commencé la construction d'une caserne et d'une dizaine de maisons destinées à ces fonctionnaires; cinq ou six puits ont été percés, mais ils ne

donnent que de l'eau saumâtre bonne à peine à abreuver les bestiaux ; quant aux forages artésiens que l'on avait tentés, on a dû les abandonner à 16 mètres de profondeur, sans avoir trouvé ni eau ascendante, ni nappe jaillissante. — Il existe plusieurs citernes romaines que l'on pourrait utiliser en les déblayant.

Les Romains s'étaient établis non sur la presqu'île, mais sur la terre ferme, à 10 et 12 kilomètres du rivage. — On aperçoit encore les ruines d'un château fort dont les murs sont en bon état, et dont l'enceinte sert aujourd'hui de cimetière aux Bédouins de la tribu des Abides, insoumise jusqu'à présent à la domination ottomane. En outre de ce château, on voit les traces de nombreux édifices et des puits romains utilisés par les Bédouins pour abreuver leurs bestiaux.

A 12 kilomètres de la presqu'île, entre deux collines, on rencontre une source d'eau peu abondante et saumâtre, mais dont on alimenterait la presqu'île avec une petite dépense de conduits et de tuyaux. — Mais il serait à craindre qu'à la moindre mésintelligence avec les Arabes, ces derniers ne s'empressent de briser les conduits.

Au fond du port et tout à fait sur le rivage, il existe cinq petites sources d'eau saumâtre provenant du voisinage de la mer. — Il est probable qu'en les nettoyant et en bâtissant à l'orifice un mur de garde, l'eau deviendrait potable, et pourrait servir à l'approvisionnement des navires en relâche.

Il n'est point à supposer qu'avec de tels désavantages Bomba parvienne jamais à devenir le centre d'une colonisation étrangère ; ce point ne peut être qu'un port de refuge ou une station pénible pour les caboteurs qui iront y charger du sel.

D'ailleurs, sous la domination des Romains, l'intérieur de cette portion du territoire africain ne devait offrir que très-peu de sécurité.

Tobrouk. — Le port de Tobrouk est à 45 milles de distance de celui de Bomba, en se dirigeant vers l'Égypte. — Il pourrait contenir, en toute sûreté, les plus grands navires de guerre, qui mouilleraient à une encâblure du rivage.

Les Romains y avaient construit un débarcadère existant encore en grande partie, et tout à côté de ce quai se trouve un fort flanqué de quatre tours, ayant au moins 300 mètres carrés, en assez bon état encore et très-facile à réparer. — Par les constructions qui existent dans l'intérieur de cette forteresse et par quelques chapiteaux et débris de colonnes, il est permis de supposer l'existence ancienne d'un temple et d'un cimetière.

Cette vaste enceinte comprend de nombreux réservoirs creusés dans le roc et revêtus d'un ciment romain presque intact; toutes les citernes communiquent entre elles par un canal creusé sur la surface du sol, indiquant qu'elles étaient alimentées par un grand réservoir situé à 100 mètres de la forteresse, au fond d'un ravin.

Toute la colline sur laquelle se trouve cette forteresse est creusée de citernes très-vastes et fort bien conservées. On les compte par centaines.

Les environs de Tobrouk, à la distance de 12 kilomètres, sont très-fertiles; le terrain en est accidenté de petites collines où les arbres fruitiers et les oliviers surtout pourraient être cultivés.

Il est incontestable que ce point deviendrait très-important sous le rapport de l'agriculture, si les Ouled-Ali, qui ne reconnaissent ni l'autorité du khédive ni celle du sultan, permettaient jamais de s'y établir.

Au point de vue commercial, Tobrouk acquerrait aussi une certaine importance, les grandes tribus qui l'environnent pouvant fournir à l'exportation de fortes quantités de laines, des céréales, des animaux de boucherie, du beurre et du miel.

A l'importation, l'Europe pourrait fournir aux Arabes des calicots, des tissus de Mulhouse, des denrées coloniales et plusieurs autres articles.

Les vastes salines qui gisent autour de Tobrouk fourniraient aussi un fret aux navires qui ne trouveraient pas autre chose à charger.

La pêche du poisson, qui abonde dans les parages de cette localité, serait aussi une industrie considérable; celle des éponges pourrait aussi prendre du développement si les pêcheurs étaient sûrs de trouver à Tobrouk de quoi renouveler leurs vivres et leur eau.

Le port leur servirait de refuge pendant l'hiver; ce qui les déciderait à s'y établir définitivement, au lieu d'aller à chaque automne dans les îles de l'Archipel.

Le percement de l'isthme de Suez donnera à Tobrouk une importance incontestable; mais la Turquie consentira-t-elle à faire les dépenses nécessaires pour mettre la ville et le port en état de recevoir des habitants et des navires? — Peut-elle, ces dépenses faites, garantir aux colons la sécurité contre les invasions des nomades?